http://pierrealainmillet.fr/Vers-la-regie-de-l-eau



- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 8 juillet 2019

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération est l'occasion de rappeler le vif débat sur le mode de gestion de l'eau ayant conduit au choix d'une DSP de 8 ans qui assure donc la gestion de l'eau depuis 2015. Ce choix devait entre autres permettre de résoudre les difficultés techniques du passage en régie, et donner ainsi à nos services la capacité technique à assurer une gestion en régie, ce qui donnerait pour la décision qui nous attend dans un peu plus d'un an, en quelque sorte le ''libre choix'' à la décision politique.

A ceux qui pensent encore que ce débat ne serait qu'un marqueur idéologique de gauchiste, rappelons que c'est la régie des eaux de Lyon qui a mis en place les compteurs individuels il y a plus d'un siècle, permettant une très forte économie de consommation, tout comme le premier laboratoire contre la typhoïde en 1928.

Nous savons que la métropole, poursuivant sur ce point l'expérience de la communauté urbaine, conduit une politique affirmée comme autorité compétente sur la protection de la ressource, l'investissement dans la maintenance et le renouvellement des réseaux, qui conduit entre autres à avoir une part délégant du tarif d'abonnement, objet de cette délibération.

Mais nous pensons que le débat sur le mode de gestion devra être dans un an un large débat citoyen, portant aussi sur les usages, comme la question de l'arrosage ou du nettoiement, la prise en compte de l'eau comme un droit fondamental, avec un tarif différencié, voire gratuit, des premiers litres tout en assurant la réduction des consommations excessives....

Il y aura bien sûr un travail avec les associations et représentants d'usagers mais nous proposons aussi que la métropole se saisisse pour la première fois de l'ensemble des conseils de quartier qui existent dans la plupart de nos villes pour construire un large débat citoyen et permettre ainsi une appropriation beaucoup plus large de la gestion de ce bien commun.